Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260305-02_03_2026-DE

SEANCE DU 05 Mars 2026

Le 05 mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la Mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 19 février 2026	
Présents :	Claude PIRIOU	Alexandre LE DANTEC
	Laure ROPERS	Gérard LE CABEC
	Arnaud LE BRAS	Claude HAMON
	Eric MORDELET	Joël PIRIOU
	Odile HERVE	Clet LE NORMAND
Absents excusés :	Guirec SCOLAN	
Absents :		
Pouvoirs :	Guirec SCOLAN à Joël PIRIOU	
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Clet LE NORMAND	

N°02.03.2026 : Les restes à réaliser – dépenses d'investissement :

La présente délibération abroge et remplace la délibération n°02.12.2025 du 18 décembre 2025.
Pour assurer le paiement des dépenses engagées et non mandatées à ce jour, il convient d'établir l'état des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2026 :
Au vu de l'exécution budgétaire :

TRAVAUX	RESTE A REALISER	IMPUTATION COMPTABLE
Prestation architecte maison Even	3 600 €	203
Travaux stade	2 872.85 €	2131
Ouvrants local technique	2 593.56 €	2131
Cloison séparative local services techniques	1 330.00 €	2131
Pompe à chaleur médiathèque	10 752.00 €	2131
Cuisine équipée 8 bis rue de l'Argoat	2 075.00 €	2132
Portes des vestiaires foot	10 722.24 €	2135
Travaux de voirie 2025 (enrobés)	46 346.20 €	2151
Travaux enrochement KERGUEZENNEC	5 112.00 €	2151
Travaux assainissement et création de stationnement au stade	17 607.60 €	2151

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260305-02_03_2026-DE

Divers panneaux + vitrines	7 984.68 €	2152
Remplacement des alarmes école	1 846.68 €	2156
Alarmes anti-intrusion	1 234.80 €	2158
	114 078,61 €	

Le Conseil Municipal, vu le code général des Collectivités Territoriales et l'exposé du Maire décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

D'ADOPTER les restes à réaliser de la section d'investissement

DE REPORTER les restes à réaliser au budget primitif 2026 selon les imputations listées dans le tableau ci-dessus
Le Maire, la secrétaire générale et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Claude PIRIOU,

MAIRIE DE SAINT-CLET 22260

Le Secrétaire de séance,
Clet LE NORMAND